



Syndicat de la Librairie Française

Article publié le 25 mars 2020, mis à jour le 29 avril 19h

Librairies : Covid19 - SLF Informations distributeurs

Le SLF, Syndicat de la Librairie Française, met régulièrement à jour les informations liées à la crise sanitaire dans le cadre de l'épidémie. Retrouvez ici les informations relatives aux distributeurs – cet article sera mis à jour régulièrement.

Informations au 29 avril 19h Les informations de cet article sont classées par ordre anté-chronologique, les plus récentes étant en haut de page.

Le SLF est totalement mobilisé pour porter et défendre les intérêts collectifs de la profession en cette période très compliquée, mais aussi pour traiter des situations individuelles qui, pour certains, deviennent déjà tendues, ou encore pour expliquer aux nombreux médias qui le sollicitent la situation et la position sur une réouverture.

Les échéances mises en place par les distributeurs, Flash Info du 23 avril

Le SLF a mis en place une [Foire aux questions](#) où vous trouverez, entre autres informations les échéances mises en place par les distributeurs.

[Flash Info du 23 avril](#)

Madrigall

La Sodis et UD reportent les échéances d'avril et mai.

La Sodis et UD renouvellent leur soutien aux libraires indépendants en reportant de soixante jours les échéances d'avril et mai 2020, après le report déjà mis en œuvre de celle de mars.

Cette décision s'appliquera à l'ensemble des ouvrages distribués par la Sodis et UD.

Les éditeurs et les diffuseurs Actes Sud, Auzou, Casterman, CDE, L'École des Loisirs, Flammarion, Gallimard, Géodif-Eyrolles, Humensis, Libella, Sofedis et Taschen.

Flash Info du 23 mars

La semaine dernière [du 16 mars], le syndicat a concentré ses efforts sur le report des échéances, afin que les libraires échappent à des impasses de trésorerie, ainsi que sur l'information relative aux différents dispositifs publics mis en place. Retrouvez l'ensemble de ces informations (diffusion, distribution et retours) ci-dessous.

Dorénavant, il travaille sur quatre priorités :

- continuer de vous informer le plus précisément possible sur des dispositifs publics dont les modalités ne sont pas encore toutes fixées ou évoluent ;
- se mobiliser, aux côtés des associations et des groupements de libraires, pour accompagner chaque libraire qui fait face à des difficultés (voir en bas de page) ;
- travailler avec les diffuseurs pour une reprise raisonnée des offices en fin de crise. Il n'est évidemment pas envisageable de subir une avalanche de nouveautés qui ne servirait ni les libraires, ni les éditeurs, ni les lecteurs.
À cet égard, la commission commerciale du SLF a transmis aux diffuseurs plusieurs propositions qui seront discutées dans les prochains jours lors d'une commission des usages commerciaux organisée par le SLF et le Syndicat national de l'édition (SNE) ;
- enfin, négocier, avec les pouvoirs publics (ministères, Centre national du livre, Régions, BPI...) et les autres partenaires des libraires (ADELC, IFCIC...) un plan ambitieux destiné à compenser les pertes des librairies et, ainsi, à éviter toute fermeture.

[Flash Info du 23 mars](#)

Comment faire opposition à une LCR ?

Vos fournisseurs ont reporté les prochaines échéances de paiement. Néanmoins, certaines LCR étaient d'ores et déjà lancées et n'ont pu être retenues par eux. Vous devez donc les rejeter en faisant néanmoins très attention à la procédure à suivre afin de ne pas subir une inscription à la Banque de France qui compliquerait vos relations avec votre banquier et pourrait compromettre un prochain emprunt :

- avant toute chose, informer votre banquier du contexte, c'est-à-dire de la réception de la LCR d'un fournisseur qui s'est par ailleurs engagé à repousser votre échéance. À l'appui de votre demande, vous devez fournir la lettre du distributeur :
 - courrier Interforum
 - communiqué Hachette livre
 - communiqué Média diffusion
 - communiqué Madrigall
 - communiqué DG diffusion
 - communiqué Harmonia mundi
 - communiqué PollenLe communiqué de Dilisco sera disponible dès le 27 mars sur le site du SLF.

Retrouvez tous ces documents dans cet article ou dans le [Flash Info du 26 mars](#)

- en second lieu, vous devez indiquer le bon motif de rejet de la LCR, en l'occurrence : motif 74, Contestation d'échéance.
- enfin, il faut doubler cette démarche d'un courrier électronique à votre banque sur le modèle

ci-dessous :

« Bonjour,

Dans le cadre de la crise sanitaire du COVID 19, nous vous transmettons une note de notre fournisseur XXXXXX, nous autorisant à rejeter les LCR se présentant à l'échéance du 31/03/2020. En conséquence, nous vous demandons de rejeter la LCR de XXXXX € concernant ce fournisseur qui se présente le 31/03/2020 sur le compte de LIBRAIRIE XXXX.

Merci de nous confirmer la bonne exécution. Cordialement. »

Retrouvez toutes les lettres des distributeurs dans [Flash Info du 26 mars](#)

Diffusion

De nombreux libraires ont indiqué au SLF que des représentants demandent d'ores et déjà de remplir des bons pour des offices à venir, ce qui paraît pour le moins déplacé dans le contexte actuel. La commission commerciale du SLF est en lien avec l'ensemble des diffusions au niveau national afin de discuter du calibrage et du calendrier des offices lors de la reprise d'activité.

Le SLF recommande donc très vivement de ne pas donner suite aux sollicitations des représentants à ce stade, en attendant le résultats des discussions collectives avec les diffuseurs.

[Flash Info du 20 mars](#)

Distributeurs

Toutes les mesures annoncées par les distributeurs s'appliquent automatiquement aux libraires sans qu'il soit nécessaire de solliciter les distributeurs un par un.

MDS

MDS suspend l'ensemble de ses activités (France et Belgique). En plus de la suspension des offices de nouveautés, de toutes les opérations, ainsi que des retours, la préparation de toutes les commandes de réassort est également suspendue jusqu'à nouvel ordre.

À compter du 20/03, il n'est donc plus possible de passer commande de réassort, ni de procéder à des retours de marchandises auprès de MDS.

Dilisco

Report de 60 jours des échéances de mars, avril et mai.

Serendip - Paon diffusion

Report à fin juin des échéances de mars, avril et mai.

Diffusion Libella

- Report de deux mois des échéances de mars, avril et mai ;
- Crédit des avoirs de retour en cours, dès reconnaissance ;

- Révision et allègement du programme de nouveautés ;
- Application de conditions exceptionnelles aux mises en vente au moment de la réouverture

[Communiqué Libella](#)

Interforum

Échéance de mars : la LCR magnétique de mars ayant déjà été lancée et ne pouvant pas être annulée par Interforum, il vous est demandé de la rejeter, tout simplement.

Pour cela, nous vous recommandons très vivement d'en informer au préalable votre banquier en produisant le courrier adressé par Interforum et mentionnant explicitement cette demande de rejet de leur part.

[Télécharger le courrier](#)

[Flash Info du 20 mars](#)

Pollen

Report de 60 jours des échéances d'avril et de mai et un traitement des retours d'ici le 31 mars.

[Flash Info du 19 mars](#)

Madrigall

Périmètre SODIS et UD, dont Actes sud, École des loisirs, Humensis, Sofedis : report de 60 jours de l'échéance de mars et travail en cours sur les échéances d'avril et de mai. Les LCR de la SODIS, y compris celles de ce jour, ont été bloquées automatiquement.

Antoine Gallimard appelle par ailleurs à une mobilisation générale des professionnels du livre et des pouvoirs publics afin d'assurer la continuité économique de la filière du livre.

[Communiqué Madrigall](#)

Hachette

Le 1er groupe français prend des décisions fortes en faveur des librairies :

- Report de 60 jours des échéances de mars, d'avril et de mai ;
- Préparation d'un plan d'aide au redémarrage qui comprendra des mesures d'accompagnement financier pour la reconstitution des stocks, en fonction de la durée de la crise sanitaire
- Arrêt de tous les offices à partir du 18 mars, et ce pour l'ensemble des circuits
- Glénat annonce faire également siennes l'ensemble des mesures annoncées par Hachette.

[Communiqué Hachette](#)

Harmonia Mundi

Report de trente jours de l'échéance de mars et examen des situations individuelles pour les échéances suivantes.

[Flash Info du 18 mars](#)

MDS

Report à fin juin des échéances de mars et avril et suspension totale des offices pour l'ensemble des circuits.

[Fash Info du 17 mars](#)

Editis-Interforum

Michèle Benbunan, PDG du groupe Editis, a annoncé les mesures suivantes destinées aux libraires :

- crédit immédiat de tous les avoirs des retours de livres déjà enregistrés à date ;
- report à juin de l'ensemble des échéances des mois de janvier, février et mars ;

Par ailleurs les offices Interforum prévus à partir du 26 mars et jusqu'à fin avril sont suspendus, et ce pour l'ensemble des circuits.

[Communiqué Editis](#)

[Flash Info du 16 mars](#)

Retours

Il est demandé aux libraires de ne pas envoyer de retours, ceux-ci risquant de rester bloqués chez les transporteurs (risque de perte) et, à tout le moins, non traités et non crédités chez le distributeur. Les transporteurs pourraient être amenés à refuser les retours.

Par ailleurs, des retours massifs pourraient précipiter la défaillance de certains éditeurs de taille petite ou moyenne ne disposant pas, non plus, d'importantes réserves de trésorerie. La solidarité que nous demandons au profit des libraires doit également s'exercer à leur égard.

Ce point étant très sensible pour les trésoreries des librairies, la nécessité d'un accompagnement économique par le biais d'échéances commerciales a été rappelé aux diffuseurs et distributeurs.

[Flash Info du 15 mars](#)